



## Arrêté CONC\_2025\_26

Le Président

**Georges CRISTIANI**

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Aix-en-Provence, le 15 avril 2025

**Arrêté portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial**

Le **Président** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Bouches-du-Rhône,

- **VU le Code général de la Fonction Publique,**
- **VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée** de transformation de la fonction publique,
- **VU la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 modifiée** relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée** relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020** fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,
- **VU l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020** modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié** pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n° 2022-122 du 4 février 2022** prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
- **VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021** portant partie législative du code général de la fonction publique,
- **VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013** modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'État, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,
- **VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié** relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,

- **VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- **VU le décret n°2004-248 du 18 mars 2004** modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- **VU le décret n°2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- **VU l'arrêté du 19 juin 2007** fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,
- **VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020** relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
- **VU le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié** pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- **VU le décret n°2021-376 du 31 mars 2021** pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
- **VU le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021** prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- **VU l'arrêté du 26 juillet 2007** fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,
- **VU le recensement des besoins** effectué par les Centres de Gestion de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_62 du 10 août 2020** portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône, en convention avec les Centres de Gestion des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et du Var des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_101 du 24 décembre 2020** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, spécialité « restauration », session 2021,
- **VU l'arrêté CONC\_2020\_102 du 24 décembre 2020** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial spécialité « Restauration », listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2021,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_38 du 27 avril 2021** portant organisation de l'épreuve obligatoire d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial spécialité « Restauration », listes des candidats admissibles, fixant les dates et lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2021,

- **VU l'arrêté CONC\_2021\_50 du 25 mai 2021** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2021\_54 du 11 juin 2021** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_38 du 14 juin 2022** portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_47 du 21 juillet 2022** Arrêté portant ouverture par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en conventions avec les Centres de Gestion de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_76 du 16 décembre 2022** portant composition du jury des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers » et « Espaces naturels, espaces verts », session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2022\_77 du 16 décembre 2022** portant organisation des épreuves écrites des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial spécialité « espaces verts et naturels » et « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », listes des candidats admis à concourir, noms des correcteurs de copies, des examinateurs associés et fixant la date de réunion du jury d'admissibilité, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_14 du 13 mars 2023** portant organisation de l'épreuve obligatoire d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial spécialité « **espaces naturels, espaces verts** » et « **Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers** », listes des candidats admissibles, des examinateurs associés et fixant les dates et lieu de déroulement de l'épreuve obligatoire d'admission ainsi que la date de réunion du jury d'admission, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_32 du 17 avril 2023** portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, session 2023,
- **VU l'arrêté CONC\_2023\_53 du 7 juin 2023** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2024\_33 du 15 avril 2024** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2024\_41 du 22 mai 2024** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2024\_68 du 2 septembre 2024** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial,
- **VU l'arrêté CONC\_2024\_95 du 24 décembre 2024** portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial.
- **Considérant** l'épidémie de covid-19, et les mesures d'urgence sanitaire décrétées par le gouvernement,
- **Considérant la** délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial, session 2021 en date du 20 mai 2021,
- **Considérant** la délibération du jury d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'accès au grade d'Agent de maîtrise territorial, session 2023 en date du 12 avril 2023,

- **Considérant** que des lauréats sont nommés stagiaires en application des articles L.325-38, L.325-41 et L.327-3 du Code général de la fonction publique,
- **Considérant** les demandes de réinscription sur la liste d'aptitude de lauréats dans les délais impartis conformément à l'article L.325-39 du Code général de la fonction publique.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territoriale, est mise à jour le 15 avril 2025 conformément au document annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

**ARTICLE 3 :** La Directrice du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône est chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Bouches-du-Rhône.

**Georges CRISTIANI**





## LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Spécialité	Candidats
Bâtiment, tp, vrd	BORE / BORE Julien
Bâtiment, tp, vrd	GARGUILO / GARGUILLO Patrick
Bâtiment, tp, vrd	LAPEYRE / LAPEYRE Kévin
Bâtiment, tp, vrd	ROBUSTO / ROBUSTO Michel
Bâtiment, tp, vrd	SANTIAGO / SANTIAGO Éric
Bâtiment, tp, vrd	SICCARDI / SICCARDI Gregory
Espaces naturels espaces verts	BAUDOIN / BAUDOIN-ADOLPHE Laurence
Espaces naturels espaces verts	BOUILLEAUX / BOUILLEAUX Cedric
Espaces naturels espaces verts	GOND / GOND Théo
Espaces naturels espaces verts	ISSA / ABESSI Cynthia
Espaces naturels espaces verts	PLIQUE / PLIQUE Sylvain
Espaces naturels espaces verts	ROUX / ROUX Michael
Espaces naturels espaces verts	TERRAS / TERRAS Florian
Restauration	BARRAUD / BARRAUD Lionel
Restauration	PATUROT / PATUROT Marc

Mise à jour le 12 avril 2025